

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 22 mai 2026

Délibération N° DE_052_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	10
Date de la convocation : 12/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Nicolas DEZE.

Présents : Olivier CADART, Nicolas DEZE, Marie-Emmanuelle FINCO, Chantal BESANÇON, Jacky FINCO, Eliane MURGEY, Anthony LEMERCIER, Geoffrey PLANTAROSE, Patricia DE IRAHOLA

Représentés : Maxime DOR représenté par Marie-Emmanuelle FINCO

Absents et Excusés : Sandrine PHILIPPE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Emmanuelle FINCO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant Communes Forestières
--

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Aisy sur Armançon fait partie des 6000 collectivités adhérentes à Communes Forestières.

Conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités territoriales, à la suite des élections municipales, notre conseil municipal doit procéder à la désignation d'un Titulaire et d'un Suppléant être comme délégués aux Communes Forestières .

Ces personnes représenteront notre commune dans leurs instances départementales et nationales.

Après un vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

De désigner comme Titulaire : Olivier CADART

De désigner comme Suppléant : .Mme Patricia DE IRAHOLA PERS

Date de transmission de l'acte: 26/05/2026

Date de reception de l'AR: 26/05/2026

089-218900041-DE_052_2026-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas DEZE
Président de séance



Marie-Emmanuelle FINCO
Secrétaire de séance

